

- INVITATION -

Prévention : faut-il reconnaître le burn-out comme maladie professionnelle ?

Lundi 25 janvier 2016
de 13h30 à 17h30

Pôle Juridique et judiciaire
de l'Université de Bordeaux
Amphi Duguit
35, Place Pey-Berland
33000 Bordeaux

Inscrivez-vous dès maintenant [ICI](#)

Inscription dans la limite des places disponibles

PROGRAMME

PRÉVENTION : faut-il reconnaître le burn-out comme maladie professionnelle ?

13h30 / 14h00 : **Accueil**

14h00 / 14h10 : **Accueil des participants**

par Isabelle DAUGAREILH, directrice du laboratoire COMPTRASEC
et Maître Denis ANDRIEU, directeur associé, avocat à la cour, cabinet FIDAL

14h10 / 15h00 : **Table ronde n° 1**

Burn-out syndrome d'épuisement professionnel et reconnaissance en maladie professionnelle : état des lieux et enjeux

Animateur : Pr Michel DEBOUT Membre du CESE

Études réalisées par Technologia sur le syndrome d'épuisement professionnel

Jean-Claude DELGÈNES, directeur général du cabinet Technologia

Difficultés du diagnostic

Nicole RASCLE, professeur de psychologie de la santé, Université de Bordeaux, spécialiste du burn-out

Nathalie GRÉARD, psychologue au Centre de consultation des pathologies professionnelles du service de médecine du travail du CHU de Bordeaux

Le contexte juridique de la reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel en maladie professionnelle (France et comparaison avec la Belgique + tableaux des maladies professionnelles du BIT)

Loïc LEROUGE, chargé de recherche CNRS, COMPTRASEC

Le point de vue syndical

Bernard SALENGRO CFE-CGC (sous réserve)

Le point de vue du médecin hospitalier et de la police nationale

Dr Thierry BRUNET, praticien hospitalier dans le service de Pneumologie du Centre hospitalier Côte de Lumière des Sables-d'Olonne

Frédérique YONNET, association Courbat (police nationale)

15h00 / 15h30 : Questions-Réponses

15h30 / 16h00 : Pause

16h10 / 16h50 : **Table ronde n° 2**

Burn-out et reconnaissance en maladie professionnelle : préconisations

Animatrice : Maryse BADEL, maître de conférences à l'Université de Bordeaux, COMPTRASEC

Dr Isabelle BUISSON-VALLÈS, médecin inspectrice régionale du travail à la DIRECCTE Aquitaine

Dr Catherine VERDUN-ESQUER, service de médecine du travail du CHU de Bordeaux

Maître Michèle BAUER, avocat clientèle salarié et Présidente de l'Institut du droit sociale de Bordeaux

Maître Albane ROZIÈRE, avocat clientèle

Pr Bruno AOUIZERATE, psychiatre, Pôle universitaire de psychiatrie adulte

Centre hospitalier Charles Perrens, Bordeaux (sollicité)

16h50 / 17H30 : Questions/Réponses

17h30 : **Clôture du colloque**

Ce colloque est organisé par :



et

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

UMR CNRS 5114

université
de BORDEAUX

